



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 17/08

**ADHESION A LA CONVENTION ENTRE LES COMMUNES
PARTENAIRES DES TRANSPORTS PUBLICS DE
MORGES ET ENVIRONS**

Adhésion à la Convention entre les communes partenaires des transports publics de Morges et environs (Convention TPM)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Dans la perspective de l'intégration de la ligne de bus 57 exploitée par les transports lausannois (tl) au réseau des Transports publics de Morges et environs, la Municipalité vous propose d'adhérer à la Convention entre les communes partenaires des transports publics de Morges et environs.

Il est d'emblée précisé que la décision sollicitée tant de la part de la Municipalité que du Conseil communal relève plus d'une détermination de principe que d'une décision souveraine. La demande qui vous est ici présentée illustre l'interdépendance accrue des communes dans le domaine des transports publics, et donc l'abandon de solutions réfléchies individuellement.

Le but du présent préavis est donc, en parallèle à la proposition formelle d'adhésion à la convention précitée, de présenter les implications, établies de la manière la plus précise possible, mais tributaires dans une mesure importante de chiffres découlant de simulation.

II. Développement

Le 6 décembre 2007, une séance a eu lieu, réunissant le chef du Service de la mobilité, le président du Comité exécutif des Transports publics de Morges et environs (TPM), le directeur de la compagnie des Transports de la Région Morges, Bière, Cossonay SA (MBC) et une délégation de la Municipalité à l'occasion de laquelle une offre a été présentée par les MBC incluant l'étude des éléments suivants, à concrétiser dès l'été 2008 :

- couplage de la ligne 57 tl et de la ligne 1 MBC pour former une ligne Echichens-Morges-Préverenges-Ecublens EPFL,
- instauration des cadences de la ligne 1 MBC, soit une augmentation du nombre de courses (voir chiffre III, page 2 ci-après).

Le 14 janvier 2008, la Municipalité approuve le principe de la poursuite de l'étude, tout en réservant une décision d'adhésion à la convention TPM à la présentation d'une offre concrète, avec indication des coûts. De plus, la Municipalité fait d'emblée savoir qu'elle n'acceptera pas de prendre en charge une dépense supplémentaire qui découlerait d'une mise en exploitation de la ligne en 2008, pour l'exercice de cette année.

Le 28 mars 2008, la Direction de la compagnie MBC présente à la Municipalité une simulation, et le 21 avril le Service de la mobilité apporte les compléments requis par

la Municipalité pour déterminer les conséquences financières du projet pour la commune. Ce service confirme également que la nouvelle offre (ligne 1 MBC) pourra être mise en place dès la fin août 2008, mais que la Commune de Préverenges ne participerait au déficit des Transports urbains de Morges que dès l'exercice 2009. A la demande de la Municipalité, la compagnie fournit une simulation corrigée, datée du 15.8.2008, qui a été retenue pour les calculs du présent préavis.

III. Le contenu du projet

L'offre de prestations de la nouvelle ligne n° 1 est la suivante :

- Horaire d'exploitation : 5 h 30 - 24 h 00 (lundi-samedi) et 7 h 00 - 24 h 00 (dimanche).
- Cadences :
 - lundi à vendredi : 20 minutes en heures creuses, 10 minutes aux heures de pointe (6 h 30 - 8 h 30 / 17 h 00 - 19 h 00), 30 minutes de 20 h 30 à la fin du service
 - samedi : cadence à 30 minutes, à 20 minutes de 8 h 30 à 18 h 30
 - dimanche : cadence à 30 minutes sur toute la durée de l'exploitation.

L'itinéraire de ligne 1 MBC offre, par rapport à la ligne 57 tl, une extension, puisqu'elle aboutit à Echichens, en passant par l'Hôpital de Morges. L'itinéraire complet figure en annexe (Annexe n° 4) au présent préavis.

IV. Aspects financiers

1. Remarques préliminaires

Pour des raisons aisément compréhensibles, l'examen des aspects financiers ne peuvent reposer que sur des chiffres qui restent approximatifs. Ils permettent toutefois l'établissement de budgets crédibles et certainement proches de la réalité.

Les chiffres utilisés pour l'exposé des aspects financiers sont tirés des documents suivants :

- budget communal 2008
- simulation de la répartition des coûts MBC du 15.8.2008
- budget préalable 2009 des TPM du 15.8.2008
- "comparaison des charges de certaines communes", simulation établie par le Service de la mobilité (base : chiffres 2008).

2. Charges actuelles de la Commune

Un montant de Fr. 141'300.00 est inscrit au budget 2008 de la commune. Il correspond à la participation au déficit des entreprises de transport public du bassin n° 4 Morges-Cossonay et inclut la ligne de bus 57 tl. Pour le budget 2009, un montant de Fr. 142'950.00 devra être inscrit pour le seul bassin no 4 selon les indications du 10.7.2008 du Service de la mobilité.

3. Charges pour la commune après le passage de la ligne 57 tl à la ligne 1 MBC

Se fondant sur la simulation du 15.8.2008 de la compagnie MBC (Annexe n° 2 au présent préavis), ainsi qu'aux indications du 10.7.2008 du Service de la mobilité pour l'établissement des budgets 2009, la charge pour la commune peut être estimée à

Fr. 142'950.60 pour la part à la couverture du déficit du bassin de transport n° 4 (Annexe n° 3)

Fr. 307'065.00 pour la part à la couverture du déficit des TPM (13, 3% environ du total).

Soit, au total Fr. 450'015.00.

Par rapport à la contribution actuelle de la commune, le passage de la ligne 57 tl à la ligne 1 MBC entraîne, avec l'augmentation de la contribution de la commune au bassin de transport n°4, une dépense supplémentaire de Fr. 308'715.00 à charge du budget communal, dès 2009.

V. Position de la Municipalité

La Municipalité approuve le projet qui offre aux habitants de la commune une amélioration sensible du transport en commun, notamment :

- une augmentation des cadences pour atteindre le centre de Lausanne,
- un accès rapide et sans perte de temps à Morges Gare,
- un accès sans transbordement à l'Hôpital de zone.

Dans une optique plus large, c'est l'accès à l'entier des liaisons, régionales et même nationales qui se trouve amélioré.

Depuis des années, la Municipalité a multiplié les interventions - sans succès - pour obtenir cette amélioration, qui peut dans le contexte du développement entrepris à l'échelon du canton, constituer une première étape qui pourrait être suivie d'une amélioration de la rapidité, avec la création - prévue dans le cadre des projets du SDRM - de lignes en site propre.

Les implications financières sont importantes pour la commune puisque le surcoût - initial - correspond à environ 2 points d'impôt (actuel).

De plus, l'adhésion à la convention TPM constitue un engagement - certes révoquant - à participer à la couverture de déficit d'un bassin de transport. La Municipalité est pleinement consciente que ses possibilités d'une prise d'influence se trouvent limitées.

Il en va de même, en ce qui concerne la politique tarifaire, qui elle, exerce ses effets directement sur les usagers.

VI. Conclusions

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 17/08 du 18 août 2008,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de signer la Convention entre les communes partenaires des Transports publics de Morges et environs du 9.8.2006,
2. de charger la Municipalité d'inscrire au budget communal le montant correspondant à la participation à la couverture du déficit du bassin de Transport TPM, la première fois pour le budget 2009.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2008.

Au nom de la Municipalité
le Syndic : le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Délégué de la Municipalité : M. Ch. Masserey

**Première séance de la Commission : Lundi 6 octobre 2008 à 19h30
Le Château, salle de la Municipalité**

Annexes :

- N° 1 **Texte de la Convention TPM**
- N° 2 **Simulation du 15.8.2008 des MBC**
- N° 3 **Récapitulatif des lignes du bassin n° 4**
- N° 4 **Liste des principaux arrêts de la ligne 1 MBC**
- N° 5 **Récapitulatif des lignes des TPM**